A Arnèke

La maison de M. Everswyn, marchand de vélos, a été fortement atteinte. De nombreux vélos sont hors d'état. Il y a pour plus de 1.000 francs de dégâts.

A Saint-Omer

Après une chaude journée, le tonnerre s'est fait entendre lundi soir vers dix heures et demie. Des éclairs zébraient la nue, éclairant magnifiquement le paysage dont certaines pointes révélaient des aspects saisissants. Une pluie torrentielle s'accompagnait et suivi l'orage qui s'est prolongé jusque vers une heure du matin. La foudre est tombée en plusieurs endroits.

A Erquinghem

A Erquinghem-Lys, rue Delepierre, le fournil de la ferme Nory a été crevassé. Un neau a été foudroyé sous un arbre tandis que d'autres veaux et un poulain, qui se trouvaient sous ce même arbre, n'ont pas souffert.

LA RÉGION

Courrières contre le "Réveil du Nord"

LES CONDAMNATIONS

Le Tribunal correctionnel d'Arras a rendu, mardi matin, au début de l'audience, ses jugements mis en délibéré il y a quinze jours.

Il s'agit des procès en diffamation que la Compagnie des Mines de Courrières, le directeur, M. Lavaure, et l'ancien ingénieur en chef M. Bar, intentèrent au journal « Le Réveil du Nord », à raison d'articles parus après la catastrophe.

Les prévenus, à des titres divers, étaient : MM. Calamme, gérant du « Réveil », au moment où parurent les premiers articles incriminés, puis Gest, gérant du même journal à l'époque des derniers articles ; Siauve-Evauzy, rédacteur en chef, et Vermesch, rédacteur correspondant à Lens.

Dans la première affaire : « La Compagnie des Mines de Courrières contre MM. Calamme, Siauve et Vermesch », le jugement, après avoir rappelé les articles incriminés, porte condamnation solidairement des prévenus à 500 francs d'amende, à l'insertion du jugement en tête du « Réveil », sous une astreinte de 10 francs d'amende par jour de retard, à l'insertion sans fixation de prix du dit jugement dans 10 journaux de la région et 6 journaux de Paris au choix de la Compagnie, à tous les frais y compris les frais d'enregistrement des jugements dans ces journaux et fixe la contrainte par corps au minimum.

Dans la seconde affaire, « la Compagnie des mines de Courrières contre M. Gest », à raison d'articles parus récemment dans le « Réveil », et à raison desquels la Compagnie réclamait 1 franc de dommages-intérêts, le Tribunal rend un jugement accordant ce franc de dommages intérêts, puis ordonne l'insertion de ce jugement en tête du « Réveil », sous la même astreinte que ci-dessus et dans quatre journaux de la région et six journaux de Paris ; et le reste, comme il est dit plus haut.

A propos de ces deux jugements, disons que, dans ces considérants, le Tribunal stipule expressément qu'il a été bien établi que le feu de la veine Cécile n'est pour rien dans la catastrophe, que le « Réveil » a été coupable de persévérer à soutenir cette hypothèse.

Il dit encore, à propos des opérations de sauvetage, que notre confrère a critiquées, que celles-ci ont été faites dans des conditions normales et en rapport avec les données de la science. Enfin, il établit que la Compagnie de Courrières a subi un préjudice moral du fait des articles injurieux parus à son adresse ; qu'à ce titre elle a droit à une réparation.

Dans la troisième affaire, « M. Lavaure contre MM. Calamme et Siauve », ceux-ci sont condamnés solidairement à 2 000 francs de dommages-intérêts, à tous les frais, à l'insertion dans le « Réveil » et dans dix autres journaux comme il a été dit plus haut.

Le Tribunal fixe en outre la contrainte par corps au minimum.

Le jugement établit également en quoi M. Lavaure a été diffamé ; et il relève les expressions injurieuses écrites à son adresse.

Enfin, dans la quatrième affaire : « M. Bar contre M. Calamme », ce dernier est condamné à 500 francs de dommages-intérêts, à tous les frais, à l'insertion du jugement dans le « Réveil » et dans dix autres journaux, aux frais et à la contrainte par corps, exactement comme il a été dit pour les précédents jugements...

Ici encore, le jugement rappelle les articles diffamatoires et les injures dont M. Bar a droit de demander réparation.

A MARQUETTE

Un charretier écrasé

Le 2 juin, vers 4 heures ½ de l'après-midi, M. Hélin Désiré, âgé de 54 ans, demeurant à Saint-André, garçon brasseur chez M. Delmer, rue du moulin de Lille, est tombé si malheureusement de son camion que la roue lui passa sur la jambe droite qui fut littéralement écrasée. Un médecin lui donna les premiers soins et ordonna son transport à l'hôpital Saint-Sauveur. On craint amputation.

A DOUAI

Une femme brûlée vive

Nous avons signalé le commencement d'incendie survenu lundi rue Saint-Julien, chez M. le médecin principal Villary, au cours de la préparation d'encaustique pour cirer le parquet.

Pareil fait s'est reproduit mardi matin, à dix heures et demie, dans la même maison.

Madame Villary voulut préparer elle-même l'encaustique, mais soudain la cire s'enflamma et communiqua le feu à ses vêtements.

Affolée, Mme Villary s'enfuit dans l'escalier en poussant des cris affreux. Sa co-locataire Mme Carlier et un voisin, M. Chevalier, cordonnier, lui portèrent secours et à l'aide de draps et de couvertures parvinrent à éteindre le feu qui l'entourait.

Mme Villary, qui porte à la poitrine et au buste de très sérieuses brûlures, a été transportée à la clinique du docteur Jacomet, où des soins empressés lui sont prodigués.

Les Viandes malsaines

UNE GRAVE AFFAIRE A L'ABATTOIR

Depuis longtemps le bruit courait à Douai que des viandes sortaient de l'abattoir municipal sans être, conformément au règlement de cet établissement, soumises à la visite du vétérinaire inspecteur qui devait y apposer son cachet spécial.

Nous n'avions pas voulu, jusqu'à présent, nous faire l'écho de ces bruits, n'ayant pas la preuve qu'ils étaient fondés.

Aujourd'hui, nous n'avons plus les mêmes raisons de nous taire, le fait ayant été constaté lundi soir à 6 heures à la requête de M. Césan Luigle, boucher à Douai, par le ministère de Me Catteau, huissier, qui en a dressé procès-verbal.

Voici, d'après notre enquête, comment on procédait pour opérer ces sorties de viandes frauduleuses.

Des bouchers du arrondissement environs de Douai qui livrent des quartiers de viandes à des bouchers douaisiens, les amenaient à l'abattoir puis, après avoir acquitté les taxes, les ressortaient sans les avoir soumis à l'examen et au timbrage du vétérinaire et allaient en ville, les livrer à leurs clients.

On assure que le service de l'octroi qui s'était déjà aperçu de ces fraudes lors des pesées de viandes, s'en était ému mais n'avait pas eu à intervenir, n'ayant pas à donner les autorisations de sorties.

Il résulte donc des faits que nous narrons ci-dessus que des viandes malsaines ont pu être mises en vente en ville et il importe de mettre un terme à ce honteux trafic.

A DENAIN

LE RASOIR HOMICIDE

M. Bajard Henri, 54 ans, demeurant rue de Valenciennes, cour Abraham, s'est coupé la gorge avec un rasoir vers 4 heures du soir, Bajard était malade depuis 6 ans. Hier il demanda à sa femme son rasoir pour le repasser et se raser ensuite. Lorsqu'il l'eut en possession il s'éloigna et quelques instants plus tard on le trouva assis sur le sol, son rasoir plein de sang à côté de lui.

Le docteur Dugimont a fait transporter d'urgence le blessé à l'hôpital de Valenciennes. Bajard s'est fait une large plaie au cou ; le larynx est presque entièrement tranché. L'état du blessé est désespéré.

A SEPMERIES

La Fièvre Typhoide

Il y a quelques semaines une jeune fille de 17 ans, Mlle Marie Lefebvre, mourait de la fièvre typhoïde chez ses parents, à Sepmeries (arrondissement d'Avesnes).

Ceux-ci, successivement frappés du même mal, ont dû être transportés depuis lors à l'hôpital du Quesnoy. Un nouveau cas vient de se produire dans la maison voisine, Mme Deraisme, âgée de 50 ans est à son tour atteinte.

Le maire a interdit l'usage de l'eau de plusieurs puits.

A MALO-LES-BAINS

La villa d'un Lillois est cambriolée

Ces MM. de la cambriole semblent avoir fait de Rosendaël et de Malo leur quartier-général. Après la visite des églises, ces honorables industriels opèrent cette fois des villas. Un Lillois, propriétaire d'une superbe villa de l'avenue Aboul, a eu la désagréable surprise de constater, en venant prendre possession de sa demeure d'été, la disparition de ses matelas, couvertures, traversins, rideaux, bibelots, engins de pêche, etc.

Les cambrioleurs ont dû pénétrer dans la villa à l'aide de fausses clefs car on ne relève aucune trace d'effraction. Une enquête est ouverte.

A ISBERGUES

Un homme tombe du haut d'un escalier et se tue

M. Charlemagne Mouton, né à Blaringhem, âgé de 52 ans, ouvrier d'usine, est tombé du haut de l'escalier menant à sa chambre à coucher et s'est tué dans sa chute. Sa femme l'a trouvé mort au pied de l'escalier, quand elle est rentrée quelques instants après.

A SAINT-OMER

La bande Pollet aux assises

Abel Pollet sera défendu par Me Bellenger ; Auguste Pollet par Me Lefebvre Duparé, tous deux de Saint-Omer ; Vandeveldé par Me Debloek, avocat à Hazebrouck. La femme Lagache par Me Sergheraert, également avocat à Hazebrouck. Mes Crussaire, Jardet, Vibrand, Dreyfous et Degand, de Douai, défendront les autres inculpés.

A BOULOGNE-SUR-MER

On signale un fort brouillard en mer

Le brouillard intense qui règne sur la Manche depuis samedi a causé plusieurs accidents. Le capitaine du « Pas-de-Calais » annoncé à son arrivée à Douvres, avoir rencontré deux steamers fortement avariés par suite d'une collision ; on expédia immédiatement un remorqueur à leur secours. Ces deux navires sont arrivés dans la soirée au port de l'Amirauté. Ce sont le « Bernéo », de Rotterdam, et le steamer anglais « Queen's Wood. » Le « Queen's-Wood » fut, samedi, à cinq heures du matin, abordé par le travers à tribord ; sa machinerie fut envahie par l'eau, et seule la cargaison de bois soutint le navire, qui donna fortement de la bande à bâbord : il sera probablement envoyé à Tilbury quand on aura étouffé ses voies d'eau. Le « Bernéo » a son avant fortement endommagé.

Un vapeur de secours a été envoyé de Douvres au secours d'un vapeur suédois en détresse. Un autre navire, le « Loando », de la ligne Elder-Dempster, est entré lundi matin en collision avec un vapeur espagnol inconnu qui a continué sa route. Le « Loando » est considéré comme perdu. L'équipage de 21 hommes a été débarqué sain et sauf. Le « Loando » allait de Rotterdam à la Côte occidentale d'Afrique. Les remorqueurs ont été envoyés au secours du « Loando ».

A CALAIS

M. Viviani chez les tullistes

M. Viviani, ministre du Travail, se rendra à Calais dimanche prochain, à l'occasion du congrès international des tullistes et du 25e anniversaire de la fondation de l'« Union des Tullistes. »

Le Musée National du Travail Ouvrier

La Société du Musée National du Travail Ouvrier, dont M. Dubief, ancien ministre, est président d'honneur, nous communique, avec prière de l'insérer, la liste des membres actuels de son Comité de patronage.

On sait que cette Société, fondée dans le courant de l'année dernière, par l'ingénieur C. Pasquier, a obtenu le concours de M. Richard Dufour, entrepreneur à Armentières, qui en est le président effectif, à pour but d'affranchir nos artisans de l'injurieux anonymat dont ils sont les victimes, et d'arriver ainsi, par l'émulation qui résultera de la publicité donnée à leur talent, à un surcroît de perfection dans la main-d'œuvre française.

C'est par le moyen du Musée Ouvrier et d'une Exposition Ouvrière permanente, dans laquelle l'ouvrier et l'ouvrière pourront exposer sous leur nom le beau travail qu'ils auront exécutés, soit chez eux pour leur propre compte, soit à l'atelier pour le compte du patron, que la Société compte atteindre son but.

Nous avons trop vivement applaudi nous-mêmes cette initiative généreuse et qui intéresse si directement l'avenir industriel de notre pays pour n'être pas heureux de constater et de faire connaître les noms des nombreuses personnalités en vue qui lui donnent leurs concours.

Membres actuels du Comité de Patronage en voie de formation

MM. Bersez — Grosjean — Maxime Lecomte, sénateurs — Courties, vice-président du Sénat, ancien ministre — Mascuraud — Yaulard — Pio — Paris — Strauss, sénateur — Trouillot, sénateur, ancien ministre — Augagneur, gouverneur général de Madagascar — Astier, député — P. Baudin, député, ancien ministre — Breton — Brunard — Cazeneuve — Chaumet — Chastenet, députés — Clémentel, député, ancien ministre — Dansette — Delaunay — Devèze, députés — Deschanel, député, ancien président de la Chambre — Doumer, député, ancien ministre, ancien président de la Chambre — Dron — Fiquet — Fleurent — Firt — Godart — Grosdidier, députés — Guieysse, député, ancien ministre — Klotz — L'Abbé Lemire — Le Roy — Mahieu — Pierre Poisson, députés — J. Reinach — Schneider — Thierry-Cazes — Vigouroux, députés — Meseureur, directeur de l'Assistance publique, ancien ministre — Bellant, syndic du Conseil municipal de Paris — Pierre Morel, conseiller municipal de Paris — Pannelier, vice-président du Conseil général de la Seine, conseiller municipal de Paris.

Les Maires de : **Marseille** — Lyon — Lille — Toulouse — Saint-Etienne — Nantes — Le Havre — Roubaix — Rouen — Toulon — Alger — Amiens — Oran — Brest — Angers — Nîmes — Tourcoing — Dijon — Orléans — Tours — Versailles — Besançon — Clermont-Ferrand — Constantine — Caen — Boulogne-sur-Mer — Cherbourg — Rochefort — Roanne — Belfort — Cambrai — Epinal — Chambéry — Saint-Brieuc — Beauvais — Mâcon — Thiers — Langres — Gien — Montauban.

MM. Jean Jullien, homme de lettres — Gustave Charpentier, compositeur — F. Mistral, homme de lettres — Victor Margueritte, homme de lettres — Paul Adam, homme de lettres — Edmond Haraucourt, directeur du Musée de Cluny — Raffaëlli, artiste peintre.

Ces adhésions sont un gage de succès pour l'œuvre du Musée National du Travail Ouvrier dont la première manifestation sera, avant qu'il soit longtemps, une exposition ouvrière extrêmement intéressante où se révéleront, sous les formes les plus variées et les plus inattendues, la grande habileté et le réel talent de l'artisan français.

Comités et commissions. — Le général de division Lefort, commandant le 10e corps d'armée, est nommé membre du conseil supérieur de la guerre.

Etat-major général de l'armée. — Sont nommés : le général de division Joffre, commandant la 61e division d'infanterie, au commandement du 2e corps d'armée ; le général de division Chomer, commandant la 2e division d'infanterie, au commandement du 10e corps d'armée à Rennes.

LES GRÈVES

A LILLE

Chez les maçons

Même situation mardi que la veille. Les grévistes ont tenu comme de coutume une réunion à l'hôtel des Syndicats.

A ROUBAIX

Chez les maçons

La grève est toujours générale. — Incidents

Hier pas plus que lundi, il n'a été constaté de reprises dans les chantiers et l'on considère toujours la grève comme générale.

Vers midi, des grévistes passant dans la rue du Luxembourg, entrèrent dans une maison en construction appartenant à M. Cocheteux, et culbutèrent les deux murs de la future véranda, soit 2 mètres cubes 316 de maçonnerie.

Montant au second étage de l'immeuble, les manifestants y trouvèrent deux ouvriers finistres, MM. César Lénard et Albert Dhondt, qu'ils rouèrent de coups et jetèrent en bas des escaliers. Dans sa chute, M. Dhondt s'est fait une sérieuse blessure au genou droit.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête, mais jusqu'ici il lui a été impossible de mettre la main sur les auteurs de ces déprédations et de ces violences.

D'autre part, en entrant dans son chantier de la rue Linné, M. Landrieu Alphonse, entrepreneur, boulevard de Reims, 60, a constaté la disparition d'un marteau de maçon, d'un essieu de voiture et d'un chapeau de roue. Il a également constaté la mise hors d'usage des paniers servant au transport des briques. M. Landrieu a déposé une plainte entre les mains de M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

A DUNKERQUE

Dockers en grève

Un incident s'est élevé au sujet du déchargement du vapeur *W. Harchess* chargé de charbon et amarré au Freycinet IV. Les ouvriers trouvant que le charbon dont ils opéraient la manutention était trop en poussière, réclamèrent une augmentation de salaire. Un délégué du « Comité de Défense des Intérêts du Port » vint sur les lieux, mais ne prit de sa propre initiative prendre une décision, les trois équipes de chacune 10 hommes, employées au déchargement du *Harchess* quittèrent le travail. Le « Comité de Défense » s'est réuni dans l'après-midi pour examiner la réclamation des dockers et n'a pris une décision par laquelle il rejette leur prétention. Cet incident minime en lui pourrait donc amener des complications imprévues.

CHRONIQUE MINIÈRE

Une décision du congrès de Monceau

Lors du récent congrès des mineurs à Monceau-les-Mines, on aurait voté en séance privée une décision restée jusqu'ici strictement secrète, invitant tous les syndicats de France à présenter leurs revendications à leurs Compagnies avant le 9 juin prochain.

GAZ (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Rougemont, 19. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. Inst. gratuite. 4162

LA BELGIQUE
OSTENDE

Ouverture de la Saison d'Été

GRANDES FESTIVITÉS

organisées par le Comité des Fêtes

Dimanche 7 et Lundi 8 Juin, grands cortèges carnavalesques, 5000 participants, 25 chars, avec le concours des Reines de Paris, de Londres, d'Ostende, etc., etc.

Réouverture du Kursaal

Grands concerts par le célèbre orchestre symphonique de 150 exécutants, sous la direction de M. Léon Rinskopf, avec le concours de la grande cantatrice allemande Mme Frieda Hempel, de l'Opéra Impérial de Berlin, et du fameux ténor italien Isalberti, de la Scala de Milan.

Grand bal masqué du Comité des Fêtes le Dimanche 7 Juin, à 10 h. ½ du soir, au Kursaal.

Dernière Heure

GRÈVE SANGLANTE

Un gréviste fait feu sur les gendarmes. — Ceux-ci ripostent. — Un gréviste est tué, six sont blessés ainsi que quatre gendarmes.

Corbeil, 2 juin.

A Vigneux, les ouvriers d'une carrière de sable sont en grève. Un gendarme avait été, ce matin, frappé d'un coup de bâton par un gréviste qui avait pu s'enfuir ; dans l'après-midi 25 gendarmes assurant la liberté du travail, virent passer le gréviste qui avait assailli un des leurs et voulurent l'arrêter. Il se réfugia à la permanence de la grève où 300 grévistes le défendirent à coups de pierres. L'un tira un coup de revolver sur les gendarmes qui se croyant en danger, firent usage de leurs armes : un gréviste fut tué, 6 autres blessés dont 2 grièvement ; 4 gendarmes ont été blessés dont 2 sérieusement. Le Sous-Préfet de Corbeil s'est rendu sur les lieux.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 2 juin.

On a procédé au dépouillement du scrutin de ballottage pour l'élection de trois membres du conseil supérieur de l'instruction publique. Pour l'Ecole des langues orientales vivantes, M. Houdas a été élu par 6 voix sur 8 votants.

Pour l'Ecole des beaux-arts, M. Luc-Olivier-Merson a été élu par 12 voix sur 24 votants.

Pour les agrégés de grammaire, M. Sarau a été élu par 185 voix contre 117 à M. Salles et 81 à M. Maquet.

LE DIAMANT DE LEMOINE

L'alchimiste demande du temps

Paris, 2 juin.

Le diamant d'un millier de carats que s'était engagé à fabriquer Lemoine ne sera pas apporté à M. Le Poittevin le 10 juin, pour louvoyer. C'est Lemoine lui-même qui l'a déclaré au procureur de la République. Il a demandé un nouveau délai.

Le procureur de la République a fait répondre qu'aucun délai nouveau ne pouvait être accordé et que Lemoine devrait se préoccuper sérieusement de tenir les engagements pris par lui.

Le prétexte invoqué par Lemoine à l'appui de sa demande, prétexte considéré au parquet comme un nouveau moyen de gagner du temps, est une contestation qui se serait élevée entre Lemoine et le propriétaire du four électrique de Saint-Denis qui ne voudrait plus permettre à Lemoine d'en faire usage.

MORTS DANS LA VASE

Morlaix, 2 juin.

M. Guillou, 52 ans, directeur d'école à Locquénolé, sa fille et ses deux adjoints, MM. Le Du, 20 ans, et Hardrichon, 18 ans, s'étaient rendus à Plonezoch en bateau. En rentrant le soir, trompés par l'obscurité, ils prirent une mauvaise direction et le bateau alla s'échouer dans la vase.

Comme la marée montait, les quatre voulurent traverser le chenal, mais la vase paralysa leurs efforts et ils finirent tous leur sort. Seul, M. Harridon parvint à gagner le rivage qu'il atteignit, épuisé de fatigue.

Accident à bord d'un sous-marin

Un quartier-maître tué

Cherbourg, 2 juin.

Au moment où le sous-marin « Germinal » commandé par le lieutenant de vaisseau Magissier, sortait de la forme n° 4, une explosion de gaz se produisit dans les accumulateurs ; une pièce de métal vint frapper à la tête le quartier-maître Brochard qui eut le crâne défoncé, la cervelle jaillit.

Le sous-marin rentra immédiatement dans la forme. Le cadavre de Brochard fut transporté à l'hôpital maritime ; au débarquement, les honneurs militaires lui ont été rendus.

Une fillette tente d'empoisonner sa mère

Rouen, 2 juin.

Le parquet vient d'être saisi d'une grave affaire : une fillette de 13 ans, Germaine C... a acheté 20 centimes de bichlorure de mercure à un herboriste et l'a versé, sans que sa mère s'en aperçoive, dans la tasse de café que celle-ci venait de se préparer.

Mme C... s'aperçut du goût bizarre qu'avait pris le breuvage et porta la tasse à la police.

Germaine a affirmé avoir agi ainsi à l'instigation d'une personne liée à un parent de sa mère ; cette personne, interrogée, nie avec énergie.

Il ravit une fillette et la viole

Cannes, 2 juin.

Un individu âgé de 27 ans, profitant de l'absence des parents, a emporté une fillette de seize mois et l'a violée. Les parents étaient allés au théâtre.

Arrêté, l'individu a fait des aveux, il est enfermé à la prison municipale et la police a eu une peine inouïe pour l'arracher à la foule qui voulait le lyncher. Des coups de revolver ont été tirés sur la voiture qui l'emmenait.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 2 juin.

Obligations. — Bruxelles 1902 106,75 — Bruxelles 1905 96,50 — Anvers 1887 101,50 — Anvers 1903 99,25 — Gand 1900 99,10

Charbonnages. — Andenne 880,... — Bascoup 550,... — Bois d'Avroy 970,... — Charbonnages Belges 820,... — Chevaux 1670,... — Concorde-Nord 1070,... — Fontaine-l'Evêque 2080,... — Ham-sur-Sambre 1,... — Horta-Wesmes ,... — Houillères Unies 320,... — Le Haye 1000,... — Marcinelle ,... — Monceau 605,... — Nord Charleroi ,... — Pâturages 950,... — Produits au Plenu 1400,... — Réunis de Charleroi 2000,... — Gouffre 1850,... — Trieux-Kaisin 1170,... — Horlos ,... — Wérister ,...

Aciéries. — Cockerill 1737,... — Ougrée 1335,... — Providence 3170,... — Sarrebruck ,...

Zinc. — Asturiennes des Mines 5750,... — Zinc de Silésie 1402

LILLE

Dans la typographie lilloise

La distribution des prix aux élèves des cours professionnels de la Chambre syndicale des typographes de Lille aura lieu le dimanche 7 juin prochain, à 4 heures de l'après-midi, à l'amphithéâtre du Grand-Hôtel, 15, rue Faidherbe.

LIGNE LILLE-LEERS

La Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing afin de satisfaire aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées, mel en vigueur à partir du mercredi 3 juin un nouveau tarif entre Lille-Fives-Hellemmes et Flers à titre d'essai. — Entre Lille-gare et La Chapelle-d'Elèques, 0,10 au lieu de 0,15 — Entre Lille-gare et Hellemmes 0,15 au lieu de 0,20 — Entre Lille-gare et Flers 0,20 au lieu de 0,25.

ATTAQUÉ ET DÉVALISÉ

M. Edmond Masse, 37 ans, regagnait lundi soir son domicile, 37, rue des Robleds, lorsque passant rue d'Arras il fut attaqué par deux individus qui s'étaient dissimulés dans l'ombre. Pendant que l'un des deux chenapans immobilisait la victime, l'autre exploraît ses poches. Ayant trouvé un portefeuille contenant 10 francs, les deux agresseurs se déclarèrent satisfaits et prirent la fuite.

M. Masse a porté plainte au commissariat de 2e arrondissement et a pu donner des deux individus un signalement utile.

Je ne fume que le NIL

3791

42

LOINTAINE REVANCHE

L'OR SANGLANT

Par Daniel LESUEUR

PREMIÈRE PARTIE

— Ah ! bien, » reprit Granger, » paraît que les paroles coûtent cher aujourd'hui. Tu manques d'expansion, camarade. Vouerais-tu au moins me dire quelque chose ?

— Quoi donc ?

— Dans ta pensée c'est-il le père Vauthier qui a flanqué le feu à la *Coquette-Lucie*

— Quand tu le saurais, à quoi ça pourrait-il servir ?

— Ça me servirait, » reprit Granger d'un air embarrassé, « que je le tiendrais pour une fameuse canaille et que ça m'éterait pour de bon le goût de rôder chez lui.

— Rentrer chez lui ! » s'écria Claude, qui, cette fois, sortit du rêve où il s'absorbait. « Tu parles de rentrer chez lui ? »

Ce fut au tour de son interlocuteur de garder le silence. Il tournait sa casquette dans ses mains très rouge, en détournant les yeux. A la fin, il balbutia :

« Tu m'as trouvé du travail sur le port, camarade. Tu m'as rendu un vrai service. Mais ce n'est pas une place fixe, cette machine-là. Quand j'étais chez Vauthier, la femme et les petits avaient du pain pour le lendemain aussi bien que pour la veille.

— Il l'a jeté dehors, Vauthier... avec un coup de stick sur les doigts, si j'ai la vue nette et la mémoire bonne.

— C'est vrai. Mais il y a maintenant autre chose que tu ne sais pas. J'aime mieux être franc avec toi, Ramerie. Même si je ne rapplique pas dans sa boîte, je n'en suis plus pour le tracasser, le patron. Mon truc du journal, ce matin... eh bien ! c'est la dernière fois. Faut que tu le comprennes sans m'en vouloir. »

Claude regarda l'ouvrier jusqu'au fond des yeux.

« — Bon sang ! » murmura-t-il, « si je savais que tu m'as trahi !...

— Oh ! c'est mal de croire ça, camarade ! Retire ce mot-là, ou j'étouffera d'avoir mangé la gamelle. Si nous n'avons pas crevé, les miens et moi, à qui le devons-nous ?... A toi, n'est-ce pas ? »

Son accent vibrait de sincérité.

« — Mais enfin ?... demanda Claude.

— « Voilà. C'est les femmes qui ont tout fait. Je ne m'en doutais pas, parole d'honneur ! Mes bourgeoises est allée trouver Mademoiselle Vauthier. Qu'est-ce que tu veux ? Elle ne vivait plus à cause de sa marmaille. Elle me brâmait toujours que je n'avais jamais une place comme celle que j'ai perdue. Pour un peu, elle aurait cru que je ne faisais pas ce qu'il fallait pour y rentrer, elle m'aurait traité de feignant. Ah ! ces paroissiennes-là, quand elles se sont fichu une idée dans la tête...

— Mais laisse les femmes tranquilles, » fit Ramerie.

— « Soit, on n'y touchera plus. Tant y a que celle-ci est allée pleurnicher auprès de Mamzelle Lucie. Dien me pardonne, je crois c'elle lui a trimballé sa flanelle d'enfants, dont le dernier est à la mamelle...

— Et Mademoiselle Vauthier a intercédé pour toi auprès de son père ?

— Comme la bonne Vierge auprès de son fils, » reprit Granger d'un ton qui voulait être gouailleur, mais où l'émotion perça malgré lui. « Et si on n'avait fait que me rci dre ma place ! Mais la demoiselle s'est amenée dans notre taudis, et... » — il y eut un mouvement de déglutition dans sa gorge qui se serrait un peu — « et... elle y a fait des miracles.

— Je lui vue, Mademoiselle Vauthier, » dit Ramerie d'un air songeur. « Je l'ai vue un matin, à cheval, avec le vieux père...

— N'est-ce pas qu'elle est belle, et qu'elle porte la bonté sur sa figure ?

— Il y en a d'autres, » fit Claude, « belles et bonnes comme elles... Du moins il y en avait une autre... »

— « Surtout, » reprit Granger, qui n'avait pas compris, surtout depuis que sa pécore d'institutrice n'est plus avec elle... Ah ! elle a été joyeuse pour nous, comme un ange du bon Dieu, vois-tu, mon copain. Aussi malgré la reconnaissance que je te dois...

— Ne parle donc pas de reconnaissance. Tu es libre. Rentre chez Vauthier, puisqu'il consent à te reprendre.

— « Tu ne m'en veux pas ? » demanda Granger.

— « Pourquoi l'en voudrais-je ? »

Ces mots furent prononcés avec une froideur que Ramerie corrigea aussitôt.

— Non, certes, je ne t'en veux pas », déclara-t-il, comme sur une réflexion soudaine. « Tu as bien fait de me parler de cette jeune fille. Tu as bien fait. »

L'ouvrier parisien semblait retomber dans une rêverie profonde.

« Drôle de corps », pensait Granger. « On ne sait jamais à quoi s'en tenir avec lui. Quel dommage qu'un gaillard si serviable ait le cerveau un peu fêlé ! Ma foi, j'aime autant ne plus trop me mêler à toutes ses manigances ».

Il se leva.

— « Dis donc, mon copain, sans adieu, n'est-ce pas ?

— « Au revoir », dit machinalement Ramerie, dont la pensée était loin.

Il se retrouvait seul depuis deux minutes à peine, lorsqu'un absolument pareil tout près de lui dans un nuage de fumée lui fit retourner la tête.

« M'sieu Ramerie », disait Mme Estiévou, se'est une dame qui vous demande ».

« Une dame ? » répéta-t-il, stupéfait.

— « Oui, et épatante encore », certifia la patronne.

— « Papa, papa ! » cria la voix joyeuse de Sylvaine. « Viens vite... Viens dans le bureau de maman Estiévou. »

Lorsque Claude entendait sa fille donner la douce appellation de « maman » à ce qui lui faisait l'effet d'un vieux matelot en jupons, il éprouvait une crispation douloureuse. Mais cela valait mieux, pensait-il. La révolte éprouvée le détachait davantage de Sylvaine. Depuis qu'il avait cru constater une ressemblance entre cette enfant et Roger Bertélin, il accumulait avec une cruelle satisfaction tout ce qui paraissait élargir l'abîme entre elle et lui. Ne parlant presque jamais à la pauvre petite, comment eût-il soupçonné l'isolement de ce cœur puéril et tiède de tendresse trouvé chez la maternelle Estiévou, sous la rude écorce féminine qui, pour lui, contrastait si monstrueusement avec la grâce inoubliable de Juliette.

« « Papa », expliquait la fillette, « tu ne sais pas... C'est la jolie dame... La dame du bateau, rappelle-toi. Regarde ce qu'elle m'a apporté ».

Elle soulevait avec peine une poupée magnifique. Claude vit briller de larges yeux d'émail, onduler une chevelure blonde sur une robe de soie rose.

« La dame du bateau... » Il tremblait presque. Ce mot ne lui rappelait que la « Coquette Lucie ».

Quand il fut dans le bureau, il se ressaisit vite. Il reconnut la passagère de la « Ville-de-Tunis », et cette rencontre ne lui causa rien d'autre qu'une légère surprise.

La belle Jeanne se tenait debout dans la sombre caverne de l'ogresse, — ou du moins dans ce qui paraissait tel à Sylvaine aux jours de ses lointaines terreurs. — Elle tamponnait un linn mouchoir devant son visage pour éviter à son nez et à ses yeux les âcres picotements de la fumée de tabac.

« « Excuses, madame, excusez », répétait la patronne de l'hôtel, en dissimulant sa pipe derrière son dos. « Dame, ça n'est pas ici le palais de Longchamp ».

Cet édifice, dont s'enorgueillit Marseille, semblait à Mme Estiévou le dernier mot des splendeurs terrestres. Elle croyait que jadis, 20 ans, « Madrid», 18 ans, s'étaient rendus à Plonezoch en bateau. En rentrant de. Depuis trop de jours son âme se tendait dans la haine. Il s'abattit sur un siège, suffoqué de sanglots.

Mme Estiévou emmena Sylvaine et laissa le père seul avec la vieilleuse.

Celle-ci prodigua au vieil les plus suaves paroles. Afin de mieux dissoudre sa volonté, elle l'attendrissait avec des descriptions de la morte, des souvenirs précis, de ces détails dont l'évocation produit un effet déchirant sur ceux qui survivent.

La vieille, qui avait vu la « Ville-de-Tunis », avait tenu Jeanine attentive à toute la funèbre mise en scène du sauvetage des naufragés, puis de l'ensevelissement de Juliette, le cercueil rejoignant le sol. Si Claude eût alors été capable d'observer la froide limpidité des yeux verts, il fût resté plus insensible aux larmes qui les mouillaient à présent. Mais il crut que cette femme avait réellement pleuré sur le pâle trésor de son amour.

Il bégaya :

« — Vous avez vu comme elle était belle!... Ah ! madame, quand vous parlez, il me semble qu'elle est devant moi. Pardon... Pardon... Je suis plus faible qu'un enfant... »

Elle lui dit :

« — Laissez... Ne contrariez pas votre chagrin. Vous pleurez avec une aisance...

Il releva sa mâle figure. La vivacité de l'émotion y calmait.

« — Vous êtes bonne, madame, je vous remercie. »

« — Votre deuil est affreux », dit-elle. « Je comprends que vous fassiez tout pour vous en sortir. Mais quelle torture. Ah ! peu s'en faut que j'aime autant aimer et regretter comme vous ».

« — Que je fasse tout ?... » répéta-t-il, surpris par ce mot.

« — Oui... Ce n'est pas moi qui vous dirai mal. Et cependant... »

Il la regardait, troublé.